
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016-218 DU 04 AVRIL 2016

portant dissolution du Comité de démarrage de
l'Agence Béninoise des Grands Travaux (ABGT).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n°2010-05 du 03 septembre 2010 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la loi n°2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-328 du 02 octobre 2012 portant modalités d'application des articles 3 et 10 de la loi n°2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** le décret n°2016-125 du 10 mars 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2013-480 du 07 novembre 2013 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Béninoise des Grands Travaux (ABGT) ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat à la Présidence de la République Chargé de la Coordination des Politiques de Mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, des Objectifs de Développement Durable et des Grands Travaux ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en ses séances des 26, 29 et 30 mars 2016.

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Le Comité de démarrage de l'Agence Béninoise des Grands Travaux (ABGT) est dissout.

cto

γ

Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 04 avril 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

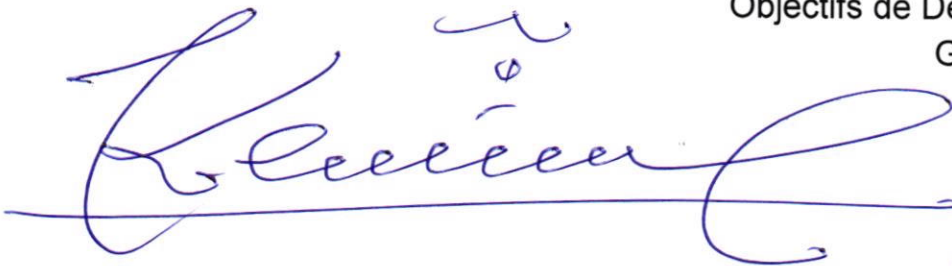
Le Vice-Premier Ministre Chargé de l'Enseignement
Primaire et de la Recherche Scientifique,



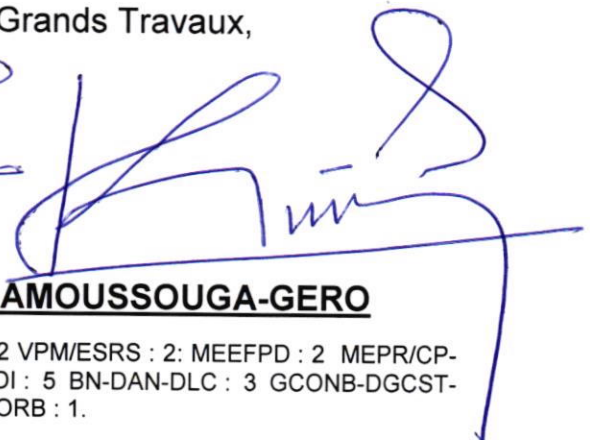
François Adebayo ABIOLA

Le Ministre d'Etat Chargé de
l'Economie, des Finances et des
Programmes de Dénationalisation,

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la
République Chargé de la Coordination des
Politiques de mise en œuvre des Objectifs du
Millénaire pour le Développement, des
Objectifs de Développement Durable et des
Grands Travaux,



Komi KOUTCHE



Fulbert AMOUSSOUGA-GERO

Ampliations : PR : 6 SGG : 4 AN : 4 CS : 2 CC : 2 CES : 2 HAAC : 2 HCJ : 2 VPM/ESRS : 2 MEEFPD : 2 MEPR/CP-OMD-GT : 2 AUTRES MINISTRES : 25 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 5 BN-DAN-DLC : 3 GCONB-DGCST-INSAB-BAG : 2 BCP-CSM-IGAA : 3 UAC-ENAM-FADESP : 3 UP-FDSP : 2 JORB : 1.

